

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023****N°DCM-2023-075****OBJET :****ENVIRONNEMENT**

RPQS 2022

Gestion des déchets ménagers

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 17 octobre 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. MORIN représenté par Mme ROBIN - M. DI CARLO représenté par M. PERREAULT - Mme COUTURIER représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme D'ALMEIDA représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres votants : 27

M. Michel JACQUARD est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Conformément au décret n°2015-1827 du 31 décembre 2015, qui prévoit que le RPQS relatif à la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés, doit être approuvé par le conseil municipal ;

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le RPQS élaboré par la Communauté de Communes de la Dombes reprend notamment l'organisation du service (territoire, compétence, équipements, ...), les types de déchets collectés, les tonnages traités par les déchèteries ou encore les coûts des services de collecte (ordures ménagères, verre, recyclables, ...);

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2022.

Ainsi délibéré le 23 octobre 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : 03 NOV. 2023

Et dépôt en Préfecture

Le : 03 NOV. 2023

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20231023-DCM-2023-075-DE
Date de réception préfecture : 03/11/2023